

**Rapport n° 1 :****Approbation du verbatim du 18 octobre 2023**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	Patricia HUMBLLOT – Sténotypiste
<b>Séance du Conseil académique</b>	13 décembre 2023

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Ordre du jour :**

<b>1. Approbation du verbatim du CAC du 20 septembre 2023 .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Point d'actualité .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Mission doctorale : Catalogue de formations doctorales transversales : Bilan 2022-2023 et prévisionnel 2023-2024 .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Erasmus : Projets UBFC 2023 au titre du programme Erasmus+ pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur .....</b>	<b>6</b>
<b>5. Questions diverses .....</b>	<b>8</b>

**VERBATIM  
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE LA COMUE UBFC  
(SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023)**

*(La séance de CAC plénier est ouverte à 14 h 30, salle du Conseil – Institut Agro Dijon et en visioconférence, sous la présidence de M. Didier Chamagne, vice-Président de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

**M. Chamagne.** - Bonjour à toutes et tous.

*(Didier Chamagne procède à l'appel).*

### **1. Approbation du verbatim du CAC du 20 septembre 2023**

Vous avez le rapport à l'écran. Nous allons commencer par ce premier point qui concerne le verbatim. Avez-vous des questions, des remarques à ce sujet ? *(Néant)*.

Je vous propose de le mettre aux voix.

Qui s'oppose à ce compte rendu ?

Qui s'abstient ?

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

### **2. Point d'actualité**

Le deuxième point va malheureusement aller très vite puisque c'était un point d'actualité et, en venant de Belfort avec Mariata, nous avons reçu un message de Lamine Boubakar qui se trouve dans les transports parce que son avion a pris du retard. Comme il est dans les transports parisiens, il lui sera difficile de se connecter à la visio.

Ce qu'il nous a dit, c'est qu'il n'y avait pas d'avancée depuis la dernière fois.

Tout ce que je peux vous dire, c'est que le rapport est bien parti le 2 octobre au ministère, donc comme prévu.

À ce jour, les établissements sont en attente de la réunion avec le ministère.

Cette réunion devait avoir lieu la semaine prochaine, donc la semaine du 23. Manifestement, le ministère a donné une information pour la décaler d'une semaine. Elle aurait donc plutôt lieu fin octobre / début novembre. Lamine n'a pas plus de précisions que cela sur une date qui serait donc fin octobre ou début novembre.

Il n'y a pas d'autres avancées à ce niveau-là. Nous restons en attente de cette réunion avec le ministère.

Je suis désolé car il n'a pas pu être là aujourd'hui. Il devait l'être en visio, mais il a eu un problème d'avion qui a été décalé au dernier moment. Il se trouve certainement entre l'aéroport et la gare de Lyon, il ne peut donc pas se connecter.

Le dicton est « pas de nouvelle, bonne nouvelle », je ne sais pas s'il va se méfier ; je l'espère. En tout cas, le ministère a fait savoir qu'il décalait la potentialité de cette réunion d'une semaine, donc à fin octobre / début novembre.

J'en suis désolé et je ne peux pas vous en dire plus. Lamine n'aurait d'ailleurs pas pu vous en dire plus non plus.

Je vois qu'Hugues Daussy est présent. Hugues, est-ce que tu en sais plus ?

**M. Daussy.-** Non, Didier, nous n'avons pas plus d'éléments si ce n'est qu'effectivement, la rencontre avec le ministère est décalée autour du 10 novembre. C'est à ce moment-là que la discussion aura lieu et sans doute aurons-nous la réponse juste après.

C'est la seule information que j'aie à l'heure actuelle.

**M. Chamagne.-** Il parlait de début novembre et ce serait donc même après le 10 novembre.

**M. Daussy.-** Autour du 10 novembre. Je n'ai pas le jour exact.

**M. Chamagne.-** Merci Hugues.

Je vous propose de passer au point suivant avec Pauline Berger.

### 3. Mission doctorale : Catalogue de formations doctorales transversales : Bilan 2022-2023 et prévisionnel 2023-2024

**Mme Berger.-** Bonjour.

Je remplace Thierry Rigaud pour vous présenter ce rapport qui est le bilan des formations transversales proposées aux doctorants, toutes ED confondues, tous sites confondus, celles qui ont été proposées en 22-23 et le nouveau catalogue pour 23-24.

Pour rappel, nous avons un catalogue qui s'organise autour de 10 thématiques :

- communication,
- enseignement,
- culture scientifique et valorisation,
- éthique de la recherche et intégrité scientifique,
- les formations documentaires,
- l'informatique,
- les langues,
- management et entrepreneuriat,
- poursuite de carrière,
- sciences ouvertes.

Pour gérer ce catalogue, nous avons deux personnels : Émilie qui s'occupe des sites de Belfort et Besançon et Morgan qui sera remplacé à partir du 6 novembre par quelqu'un qui vient d'être recruté. Jusqu'à présent, c'est lui qui s'occupait du site de Dijon.

Ils ont préparé un petit bilan des formations qui nous a déjà été présenté en collège doctoral au mois de juin. Il s'appuie notamment sur des données que l'on peut extraire de notre outil ADUM.

En 22-23, 150 formations ont été planifiées et organisées, en sachant qu'elles se découpent en 238 sessions puisqu'il y en a qui sont dupliquées sur les sites. Il est donc normal qu'il y ait plus de sessions que de formations.

Vous avez la répartition par site : 40 % à Dijon, 38 % à Besançon, 13 % à Belfort et 9 % uniquement en distanciel.

12 formations ont été dispensées en anglais. Ce ne sont pas des formations d'anglais mais dispensées en anglais. Nous essayons de les augmenter tous les ans. Je crois qu'il y en a une quinzaine dans le prochain catalogue. Nous essayons en effet de faire des efforts là-dessus.

Sur toutes les sessions qui ont été programmées, 189 ont effectivement eu lieu. Il y a toujours quelques annulations, notamment quand il n'y a pas assez d'inscrits puisqu'on n'ouvre pas la formation. Ce qui représente 2 088 inscriptions de doctorants en 22-23, avec un taux de présence à 94 % et un coût pour le collège doctoral de 56 000 €.

Nous avons un coût prévisionnel qui s'élève à environ 70 000 €. En coût réel, c'est toujours un peu moins du fait des annulations.

Nous avons une grosse centaine d'intervenants de différents types et une évaluation des doctorants qui répondent systématiquement après chaque formation et un questionnaire d'évaluation. Ils sont satisfaits où très satisfaits à 95 %.

Voilà pour 22-23.

Pour 23-24, nous conservons nos 10 rubriques. Ceci a été le fruit d'un travail d'étude des indicateurs, des questionnaires d'évaluation que nous reprenons tous les ans pour modifier légèrement le catalogue en essayant de répondre aux besoins et aux souhaits des doctorants.

Nous aurons donc toujours 10 rubriques. Nous aurons 148 formations, toujours à peu près le même nombre d'intervenants.

Notre budget prévisionnel est aux alentours de 70 000 €.

Il y a 15 nouvelles formations par rapport au catalogue 22-23, 10 qui en réalité avaient déjà été intégrées en cours d'année 22-23 et quatre vraies nouvelles pour 23-24. Six formations ont été retirées du catalogue.

Vous avez à l'écran le détail des 10 formations qui ont été insérées en cours d'année. On l'insère en cours d'année quand la formation proposée est gratuite puisqu'une fois que notre budget prévisionnel est bouclé, nous essayons de nous y tenir. Mais si nous avons des sollicitations pour des formations qui peuvent être données gratuitement, nous faisons en sorte de pouvoir les intégrer en cours d'année. Ceci a été le cas pour les 10 formations que vous avez à l'écran. Je ne rentre pas dans le détail puisque vous avez le rapport.

Dans les quatre nouvelles formations, nous en avons dans la rubrique « éthique de la recherche et intégrité scientifique » et « informatique et modélisation scientifique ».

Vous avez ensuite la liste de celles qui seront supprimées. Souvent, les suppressions font suite au fait que l'intervenant ne peut plus assurer la formation et nous n'avons pas réussi à le remplacer dans les temps. C'est souvent la cause des suppressions, ou lorsqu'on est vraiment obligé de l'annuler plusieurs années, on se rend compte qu'elles n'intéressent plus et qu'il n'y a pas d'inscrits. Cela arrive donc aussi que nous en supprimions pour cette raison-là.

Le coût de ces formations est pris en charge par UBFC sur le budget du doctorat qui nous vient, pour rappel, des droits d'inscription des doctorants et des HDR.

Avec le service RH d'UBFC, nous nous occupons de tout ce qui est contrats de vacation pour les intervenants pour lesquels c'est nécessaire.

Je pense vous avoir à peu près tout dit.

Le catalogue sera ouvert aux inscriptions à partir de la journée de rentrée doctorale qui aura lieu le 23 novembre. C'est la date à partir de laquelle les doctorants peuvent s'inscrire. À ce moment-là, le catalogue est consolidé et on peut proposer les formations qui ont lieu entre janvier et juin 2024, entre janvier et juin chaque année.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

**M. Chamagne.** - Merci Pauline.

J'ouvre le débat. Avez-vous des questions, des remarques, des commentaires ?

**Mme Rupic.** - Merci pour la présentation.

J'aimerais savoir s'il y a des formations qui sont particulièrement sollicitées par les doctorants ou pas ?

**Mme Berger.** - Je me permets de regarder vite fait.

Je n'ai pas l'information dans le rapport. Je vous prie de m'excuser, mais c'est ma collègue, Émilie Faivre, qui l'a rédigé. Je n'ai donc pas ce type de détail, mais je peux noter la question et on pourra vous donner la réponse.

**Mme Rupic.**- Merci.

**M. Chamagne.**- Pauline l'enverra à Mariata et on la mettra dans le compte rendu. Merci.

Y a-t-il une autre question ou remarque ? (*Néant*).

[Précision d'Emilie Faivre (Gestionnaire formations doctorales transversales sites Besançon et Nord Franche-Comté) sur les formations sollicitées par les doctorants – informations envoyées le 19 octobre 2023

- formations à la **poursuite de carrière** (formations "Doctors looking for a job outside Academia", "Emploi et recrutement" et "Mydocpro et auto-évaluation ADUM") **taux de remplissage : 100%**

- formation à la **vulgarisation scientifique** ("L'Expérimentarium", "formation préparatoire au concours MT 180", speed-dating scientifique : « Apprendre à parler de moi et de ma recherche devant un public non-spécialiste ») **taux de remplissage : 98%**

- formations à la **communication** ("Gestion du stress", "S'affirmer dans ses prises de parole") **taux de remplissage : 91%**

- formation à la **rédaction d'articles scientifiques** ("How to write scientific articles") **taux de remplissage : 90%**

- formations au **management** ("Fondamentaux du management", "Management opérationnel") **taux de remplissage : 90%**

- formation à la **pédagogie universitaire** ("Apprendre à enseigner à l'université") **taux de remplissage : 88%**

- formations aux **bases de données** ("Introduction au logiciel R", "Analyse des données et modélisation statistique", Introduction aux bases de données relationnelles") **taux de remplissage : 87%** ]

**Mme Berger.**- Je peux tout de même répondre partiellement.

Les formations à l'éthique et à l'intégrité scientifique sont obligatoires dans un volume de 9 heures. Là, on a donc forcément tous les doctorants qui y passent.

Ceci ne répond que partiellement, mais je vous donnerai plus d'éléments dans le compte rendu. En tout cas, pour celles-ci, ils sont tous obligés d'en suivre 9 heures au cours de leur thèse.

**M. Chamagne.**- On peut préciser que s'ils ne les suivent pas, ils ne peuvent pas soutenir leur thèse. Je ne sais donc pas si ces formations sont plébiscitées, mais en tout cas elles sont obligatoires.

**Mme Berger.**- Oui, depuis l'arrêté du 25 mai.

**M. Chamagne.**- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (*Néant*).

Merci, Pauline, pour la présentation de ce dossier.

Il n'y a pas de vote.

**Mme Berger.**- Merci à vous.

**M. Chamagne.**- Il nous reste un dernier dossier avant les questions diverses. C'est Paul Alibert, qui est présent dans la salle à Dijon, qui va nous le présenter.

#### **4. Erasmus : Projets UBFC 2023 au titre du programme Erasmus+ pour les étudiants et le personnel de l'enseignement supérieur**

**M. Alibert.**- Merci Monsieur le Président.

Il s'agit d'un rapport pour information concernant les financements Erasmus.

Vous savez que depuis le début, UBFC est engagé dans le programme européen Erasmus+, programme qui vise à soutenir la mobilité intra et extra-européenne. Nous en reparlerons.

En 2023, trois projets ont été soumis dans le cadre de l'appel à proposition Erasmus+ et ces trois projets sont retenus pour financement par l'agence.

Le premier, comme indiqué dans le rapport, est celui d'un projet de mobilité internationale dans une action clé qui s'appelle 171. Ce sont des fonds de politique extérieure. Là, on n'est plus dans le cadre purement intra-européen.

La candidature d'UBFC a été retenue pour un montant important (de plus de 900 000 €), pour une durée de 3 ans.

Ce sont finalement trois sous-projets qui ont été acceptés, un qui concerne la région subsaharienne avec en particulier le Kenya et deux concernant les pays du sud de la Méditerranée, Liban et Israël. Chacun de ces sous-projets est affecté d'une certaine somme dans ces 935 000 €.

Je ne rentre pas dans le détail des masters impliqués, vous avez tout cela dans le rapport, mais vous voyez que cela concerne six masters sur les masters dits UBFC et une ou deux universités par pays. Elles vous sont indiquées, il s'agit de Hebrew University of Jerusalem en Israël, Sain Joseph et Antoine University au Liban et Dedan Kimathi au Kenya.

J'en profite pour vous préciser qu'une fois ces crédits accordés, il est tout à fait possible d'élargir le socle des partenaires. Donc n'hésitez pas, si vous avez des partenaires dans ces pays qui ne sont pas dans cette liste, à prendre attache avec Yevgenya Pashayan-Leroy afin de voir comment élargir à vos partenaires à vous parce que c'est quelque chose qui est tout à fait accepté par l'agence et même encouragé. Surtout n'hésitez pas.

Le deuxième projet est un projet dans le cadre d'un appel à projets qui s'appelle Erasmus Mundus Design Measures, qui n'est pas un Erasmus Mundus comme nous l'avions obtenu l'année dernière avec QuanTEEM, c'est un projet de préparation à un dossier d'Erasmus Mundus. Mais c'est tout de même une somme intéressante puisque vous voyez que 55 000 € ont été accordés au porteur de projet qui est Yann Le Gorec de Femto pour préparer un dossier d'Erasmus Mundus dans le domaine de la mécatronique.

Il s'agit de 55 000 € pour un peu plus d'un an. UBFC est le coordinateur, mais il y a d'autres partenaires français (Grenoble et Lyon) et puis Technische Universität Berlin, Technische Universität München (Allemagne) et Rijksuniversiteit Groningen, University of Twente (Pays Bas).

Il faut espérer que ce projet se continue. Il va évidemment se traduire par un dépôt de projet Erasmus Mundus et il faudra espérer que ce sera un nouvel Erasmus Mundus à échéance de 1 à 2 ans.

Le troisième projet est dans le cadre plus classique de ce qu'on connaît comme mobilités Erasmus, c'est-à-dire que ce sont les mobilités dites intra-européennes, c'est l'action clé 131 qui sont les bourses de mobilité Erasmus classiques. Sauf que l'intra-européen doit être vu, depuis 2 ou 3 ans maintenant, de façon plus élargie, c'est-à-dire que dans ces bourses de mobilité, on peut maintenant consacrer 20 % à de la mobilité extra-européenne. C'est aussi pour cela que ces bourses sont de plus en plus demandées

parce que les étudiants les demandent aussi pour partir aux États-Unis, pour partir hors Europe, vers des pays où il y a peu de financements.

On obtient cela parce qu'on est titulaire de la charte Erasmus depuis plusieurs années. Ce sont des bourses classiques de mobilités sortantes.

J'ai oublié de préciser que dans le cas n° 1, les programmes bilatéraux, ce sont des mobilités entrantes et sortantes. Ici, il ne s'agit que de mobilités sortantes qui s'adressent. Ce sont des bourses classiques d'études, ce sont des bourses de stage qui s'adressent aux étudiants de master mais aussi de doctorat et qui s'adressent également - et il est important de le préciser parce que nous n'avons pas assez de mobilités là-dessus - aux personnels enseignants comme administratifs.

Ces enveloppes ont été attribuées pour ces mobilités-là et il faut vraiment en profiter.

Les enveloppes attribuées pour les étudiants n'ont pas de mal à être dépensées. Sur celles sur les staffs enseignants ou administratifs, il y a de la marge. Il ne faut donc surtout pas hésiter à regarder ces possibilités de financement de mobilités.

Le montant de l'enveloppe est là aussi très intéressant puisqu'on est à plus de 560 000 €.

Au total, pour 2023 sur ce programme seul Erasmus, sachant qu'il y a d'autres programmes qui ont été sollicités par le service RI UBFC, on est déjà à plus de 1,5 M€.

J'en profite pour faire un peu la pub du service, ceci pour dire que nous avons une véritable expertise, à UBFC, sur les programmes européens maintenant et qu'il faut savoir en profiter, surtout quand l'argent est acquis. Comme je l'ai dit, les choses étant assez ouvertes, n'hésitez pas à vous rapprocher du service.

**M. Chamagne.** - Merci Paul.  
J'ouvre le débat.

**Mme Roudaut.** - Concernant les mobilités avec Israël-Liban, vu la situation actuelle et sachant que cela peut durer un moment, les mobilités sortantes vont être un peu plus compliquées. Est-ce qu'il y a un chiffre possible du sortant vers l'entrant ?

**M. Alibert.** - Je ne pourrai pas te répondre avec précision. J'imagine que oui et j'imagine que l'agence va prendre en compte les événements politiques. C'est donc fort possible, en effet. Il faudra regarder cela et on pourra demander à Yevgenya Pashayan-Leroy si elle a déjà eu des indications.

Ce que je sais, c'est qu'une fois que ces budgets sont attribués, l'agence européenne laisse une certaine latitude aux porteurs de projet. Là, j'ai dit qu'on pouvait élargir au sein d'un MIC à d'autres universités du même pays, mais je crois même avoir compris que si on était dans ces zones (sub-saharienne et Sud Méditerranée), on pouvait même éventuellement élargir aux pays limitrophes. Il y a donc une marge de manœuvre.

**Mme Roudaut.** - Tu disais que c'était parfois un peu compliqué pour le staff. Ce qu'il faut savoir, c'est que quand les étudiants ont des contrats doctoraux, on arrive à les faire passer sous statut staff parce qu'ils sont embauchés par l'université selon leur type de contrat et ils partent en tant que staff.

**M. Alibert.** - C'est une information intéressante.

**Mme Roudaut.** - Parce qu'il est vrai qu'il y a effectivement des destinations où on a plus de mal à faire partir les staffs.

**M. Alibert.** - C'est souvent aussi un problème de circulation de l'information, c'est-à-dire que les personnels administratifs, ou même enseignants, ne sont pas toujours au

courant qu'il y a des mobilités qui peuvent leur être entièrement payées pour aller dans les pays partenaires.

Il y a des enseignants-chercheurs qui sont bien au courant et qui savent bien utiliser ces enveloppes. Ils élargissent cela et tant mieux ; ils font des contacts enseignement et aussi recherche. Mais d'une manière générale, le personnel administratif et partiellement le personnel enseignant ne sont pas assez sensibilisés. Il ne faut donc pas hésiter à diffuser l'information.

Après, c'est effectivement des reliquats et c'est une bonne idée de pouvoir les utiliser sur les enveloppes « doctorants ».

**Mme Roudaut.**- L'autre point sera pour modérer. Nous n'avons malheureusement pas toujours ce que nous voulons puisqu'il y avait un quatrième projet qui n'a pas été financé, le Mundus Diamond.

**M. Alibert.**- Cela ne marche pas à tous les coups. C'est très compétitif pour les Erasmus Mundus, c'est très difficile.

**M. Chamagne.**- Oui, tout à fait.  
Merci Paul. Merci Gaëlle.  
Y a-t-il d'autres questions ?

**Mme Rupic.**- Concernant la mobilité des personnels, je pense effectivement qu'il y a peu de personnes qui sont au courant, en tout cas de ce que je perçois de ma composante.

Où peut-on trouver de l'information ou du cadrage sur ces mobilités ?

**M. Alibert.**- Une seule adresse et là en l'occurrence, c'est le service RI UBFC. Il faut donc prendre attache avec Yevgenya Pashayan-Leroy et ses collaboratrices. Il y en a maintenant deux qui sont spécifiques au programme Erasmus.

C'est donc le service RI BFC.

**Mme Rupic.**- Merci.

**M. Chamagne.**- Merci.  
Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? (*Néant*).  
C'était pour information, il n'y a donc pas de vote.  
L'ordre du jour est épuisé.

## 5. Questions diverses

Avez-vous des questions diverses ? (*Néant*).

Je vous remercie pour cette séance relativement courte du CAC.

Le prochain CAC aura lieu le mercredi 13 décembre après-midi, ce sera donc le dernier de l'année civile. Merci de le noter.

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence soit en présentiel, soit en visio. Nous étions tout de même huit à Dijon, c'est bien, en tout cas aussi bien que quand on est à Besançon.

Merci à ceux qui se sont déplacés et à bientôt, au plaisir de se revoir pour le prochain CAC, le mercredi 13 décembre après-midi.

Bon après-midi à vous, au revoir.

- : - : - : - : - : - : -



*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 01).*

Didier CHAMAGNE, Président du CAC d'UBFC

